

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUTES LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

DEINENT-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et ou autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN 3 fr 50

ÉCROS DE LA SEMAINE

27 Mars — M. Belticheff, ministre des finances de Bulgarie est tué à coups de revolver; à Sofia, Les assassins prennent la fuite.

— Un fou alcoolique, domjeillié chez sa marraine, est ts sur, sibi-temment d'un accès penda lequel il se précipite sur le mari de sa marraine et lui fait une profonde blessure à l'aide de son couteau,

28 Mars — Incendie d'une filature de coton à Montbéliard. Les dégâts matériels sont considérables.

— Drame terrible à Ajaccio. Un chef mécanicien du chemin de fer est assassiné, par un ancien gendarme, son beau-frere, à l'aide d'un couteau de cuisine.

— Violente tempête dans les environs de Dunkerque. Un navire anglais l'Euphrate est coulé bas avec son chargement, l'équipage est sauvé.

29 Mars — L'assassinat du ministre bulgare donne lieu à des mesures de police sévère. L'état de siège est proclamé à Sofia, où 250 personnes sont arrêtées.

30 Mars — Incendies considérables dans les forêts de Saint-Loup et de Venfrèges près de Marseille. 50 ou 60 hectares de pins deviennent la proie des flammes.

30 Mars — Tentative d'assassinat sur la personne du consul français, à Dantzick.

31 Mars — Ouverture du réseau téléphonique entre Paris et Londres.

— Soulèvement aux Indes. Cinq des plus hauts fonctionnaires anglais demeurent prisonniers des indigènes.

— Mort à Londres de lord Granville célèbre homme d'état anglais, ancien chef du cabinet et leader du parti libéral.

1^{er} Avril — Rappel par le roi Humbert du ministre italien accrédité auprès du gouvernement des États-Unis, à la suite du meurtre de ses trois nationaux lynchés à la Nouvelle-Orléans.

— Terrible accident de voiture à Dinart près de Saint-Malo. Deux dames se trouvant dans une calèche sont précipitées du haut du quai avec les chevaux et la voiture de six mètres de hauteur, dans la cale.

2 Avril — Mort de M. Pouyer Quertier ancien ministre des finances.

— Reprise de la greve des ardoisiers de Trelazé.

— Arrivée à Berlin du landais Sylvain Dornon, qui se rend à Moscou, monté sur des échasses.

— Terrible incendie dans la fabrique de caoutchouc de Thann (Alsace-Lorraine). On compte plusieurs blessés.

— Assassinat suivi de vol, à Mézé-riat (Ain). La victime est un vieillard de soixante-dix-sept ans.

— Drame sanglant à Saint-Maur-les-fossés. Un marchand de vin est assassiné par un garçon boucher nommé Charles Charpentier.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

M. Bonnin qui, comme nous l'avons dit dernièrement a été victime d'un vol audacieux qui lui a porté un préjudice de plus de 150 francs, n'est décidément pas dans une heureuse veine : c'est à croire que le destin, dans la personne de quelque mauvais plaisant, s'est donné le malin plaisir de lui jouer de mauvais tours.

Il y a quelque temps, une personne se présentait chez lui, demandant à voir le cheval dont il annonçait la vente. M. Bonnin qui n'avait pas alors l'intention de se défaire de sa monture, fut surpris de la question et voulut avoir la clef de l'enigme.

Voici ce qui s'était passé :

Dans la nuit, son mauvais génie s'était avisé d'écrire sur son enseigne : *Cheval fourbu à vendre*. On juge de la juste colère du malheureux coiffeur.

A quelque temps de là, M. Bonnin qui s'était décidé enfin à renoncer au commerce *extra muros*, vendit le cheval et sa voiture à une personne étran-

gère à la localité : mais quelle ne fut pas sa surprise, de recevoir, un beau matin, par huissier, une sommation d'avoir à reprendre son malheureux quadrupède.

Cette fois encore, le génie du mal avait dénoncé à l'acheteur par une lettre anonyme, le pauvre cheval comme impropre à tout service.

Pour le coup, c'en était trop et bien que M. Bonnin soit donc d'un bon caractère, il a trouvé la plaisanterie, si toutefois plaisanterie il y a, d'un très mauvais goût.

Voici la lettre qu'il nous adresse à ce sujet :

Monsieur le Rédacteur

Je vous prierais d'insérer dans votre *Gazette*, l'article ci-dessous, pour faire remarquer aux lecteurs de votre journal qu'il y a dans le pays un homme assez lâche et fainéant, pour ne pas oser mettre son nom à une lettre anonyme, faite assurément pour me porter préjudice, mais, malheureusement, pour cet imbécile, il a réussi malgré son hypocrisie qu'à me rendre un très grand service. Je l'engage donc, s'il n'a pas honte de sa bêtise, à répondre à mon article, mais cette fois, en signant son nom ; je puis le prévenir par la même occasion, que j'ai dans mes mains la lettre anonyme et que s'il n'ose pas se nommer, je découvrirai un jour ou l'autre, son nom qu'il n'ose pas signer.

Veuillez agréer etc.

BONNIN

PLESSIS-BELLEVILLE

Un des ouvriers occupés à la briqueterie du Plessis-Belleville ayant été remercié par son patron, ces jours derniers, s'est avisé d'en tirer vengeance en mettant le feu à un des bâtiments de la fabrique. Jusqu'à présent ce singulier personnage a échappé aux recherches de la police.

EVE

Le téléphone destiné à relier Eve au bureau télégraphique du Plessis-Belleville est en voie d'exécution et ne tardera pas à être définitivement installé.

SAINT-PATHUS

M. Labour (Edmond Martin Fernand) fils de l'honorable Conseiller général du canton de Dammartin, vient d'être nommé sous-lieutenant de réserve au 131^e régiment d'infanterie, par décret du Président de la République.

CLAYE-SOUILLY

Un vol important a été commis le 27 mars dernier, au préjudice M. Plé, cantinier à l'usine de M. Letellier.

Le voleur est un pensionnaire de la cantine du nom de Charles Laurent, âgé de 36 ans et domicilié chez M. Plé depuis le 4 mars.

Le matin même, il était revenu de son travail sous prétexte qu'il était indisposé et avait épié le moment favorable pour opérer son mauvais coup.

Vers 5 heures, Mme Plé s'étant absentée, Laurent pénétra dans sa chambre à coucher, ouvrit la commode et emporta un petit coffre-fort renfermant 750 francs. Il prit aussitôt la fuite, sans que jusqu'à présent, la police ait pu mettre la main sur lui.

JUILLY

Dans sa session extraordinaire du 27 mars dernier, le Conseil municipal de Juilly s'est prononcé à l'unanimité en faveur du projet de chemin de fer qui lui a été soumis.

La nouvelle ligne projetée aurait pour but de relier les communes de Livry, Vaujours, Villeparisis, Claye, Messy, Saint-Mesmes, Nantouillet, Juilly et Dammartin.

Le conseil a donné également un

avis favorable à la petition ayant pour objet de demander à la compagnie du chemin de fer du Nord, des billets d'aller et retour, à prix réduit, pour les stations des environs de Dammartin.

NANTEUIL-LE-HAEDOUEIN

Enterrement civil du citoyen Grégeois

Nous empruntons le récit suivant à notre confrère de l'*Écho du Valois* :

« Le 18 mars, mourait à Nanteuil un des plus fermes et des plus estimés républicains de cette ville. Penseur libre, M. Grégeois avait déposé chez plusieurs de ses amis, une déclaration écrite de sa main, par laquelle il exprimait sa volonté absolue d'être enterré civilement. Le fils, qui est cependant un brave garçon, mais auquel on avait suggéré je ne sais quelles craintes chimériques, eut la très regrettable et malheureuse pensée, de s'opposer à l'exécution des volontés de son père. Les dépositaires du testament crurent de leur devoir de protester, et communiquèrent à M. le Juge de paix la pièce dont ils avaient accepté le dépôt ; ce magistrat rendit aussitôt, en conformité de la loi, un jugement obligeant M. Grégeois fils à exécuter les volontés dernières de son père. Mais il déclara en termes peu mesurés qu'il n'en ferait rien. L'heure de l'enterrement étant arrivée, la foule des invités stationnait à la porte de la maison mortuaire, attendant la levée du corps. A ce moment, M. Grégeois fils sortit de chez lui et dit aux personnes présentes qu'il était le patron et le maître chez lui et que, dût-il dépenser beaucoup d'argent, il en appellerait à Senlis pour faire casser la sentence du Juge de Nanteuil. » On resta stupéfait en apprenant que, pour cet homme, le respect dû à un père était chose dont on pouvait se dispenser à prix d'argent. Le Tribunal de Senlis ayant purement et simplement confirmé le jugement de Nanteuil, l'enterrement civil eut lieu le lendemain, samedi, à onze heures. Une

centaine de personnes, au moins, suivirent le corps au cimetière. »

« Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Valadon. Le principal mérite de ce discours, dit M. Aug. Castellant dans un article consacré aux enterrements civils, est d'avoir exprimé d'une façon fort nette, la pensée de tous les assistants sur l'excellent citoyen que l'on conduisait au champ de repos. Je prendrai cependant la liberté de faire une réserve sur le passage où la morale indépendante est indûment décorée du nom de religion. Je crois avoir prouvé que la loi morale, ne pouvant être un effet sans cause, n'est pas indépendante de l'idée d'un législateur et d'une sanction d'outre-tombe. Que des âmes douées d'un heureux tempérament et noblement inconséquents puissent être vertueux sans religion, c'est là un phénomène que l'on est bien obligé de constater, mais il est anormal et constitue toujours une exception. »

« Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, l'homme est et demeurera toujours un être religieux, et c'est là précisément ce qui le distingue de la brute et fait son plus haut titre de gloire. »

FAITS DIVERS

DU HAUT DE LA TOUR DE MONTLBÉRY

Le nommé Gantois, cordonnier à Egry, était allé visiter avec quelques amis, la vieille tour de Montlhery.

Arrivé au sommet, il eut l'imprudence de se pencher à une fenêtre qui donnait sur l'intérieur, perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 43 mètres.

Il est venu s'abîmer sur le sol où il s'est fendu le crâne.

La mort a été instantanée.

MANGE PAR LES RATS

On nous mande de Lorient, 27 mars:

On a retrouvé aujourd'hui dans l'avant-port de guerre, près du vaisseau le *Finistère*, le cadavre à moitié rongé par les rats d'un nommé Sérive (Louis) matelot, engagé volontaire, immatriculé à bord de la *Vengeance*.

Sérive avait disparu le 24 décembre dernier.

LA DESTRUCTION DES NIDS

Des rapports adressés des départements au ministère de l'agriculture mentionnent la grande rareté des oiseaux, surtout des oiseaux insectivores. Ce cruel hiver a fait des hécatombes de ces utiles auxiliaires de l'agriculture, et l'Europe entière, sauf quelques parties de la Grèce et l'île de Malte ayant été de longs mois ensevelie sous la neige et la glace, rien ne leur a servi d'émigrer pour chercher leur vie sous des climats plus tempérés. Tous n'ont pas péri; mais il faut s'attendre à de grosses pertes pour l'agriculture qui, cette année tout au moins, sera désarmée contre les légions d'insectes.

Les mesures les plus rigoureuses vont être prises contre la destruction des nids; et, du même coup, des ordres seront donnés pour sévir contre le commerce des oiseaux, exception faite naturellement pour celui des oiseaux d'origine exotique.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

ROGER (Théodore), 42 ans, manouvrier à Nanteuil. 1 fr. d'amende, pour bruit et tapage injurieux.

BOUBETTE (Eugène), 48 ans, charretier et BOUQUILLON cultivateur à Baron chacun 2 fr. d'amende pour contravention à la police du roulage, défaut de guides et de plaque.

MAGDELAIN (Léon), cultivateur à Nanteuil. 1 fr. d'amende pour passage de chevaux sur terre ensemencée.

PULLIBERT (Emmanuel), md. de chiorée à Senlis, 1 fr. d'amende. Chien traquant sans collier.

LOUIS (Auguste), 73 ans, rentier à Nanteuil. 1 fr. d'amende, pour même contravention.

LHOTTE (Auguste), 28 ans, cultivateur à Versigny. 1 fr. d'amende pour même contravention.

HERMAIN (Alexandre Laurent), 55 ans, cultivateur et voiturier à Nanteuil en deux amendes de chacune 1 fr. pour contravention à la police du roulage, voiture non éclairée et plaque irrégulière.

CARON (Félix), 52 ans, charretier chez M. Quicray Jean Charles Joseph, cultivateur à Ver. Une amende égale à la valeur d'une journée de travail.

FÊTE EN L'HONNEUR DE MARAT

A DAMMARTIN

(Suite)

Discours prononcé à cette fête par un membre de la Société populaire de Dammartin

Les ténèbres de l'ignorance sont enfin dissipées et déjà l'étincelle brillante de la vérité vient frapper nos regards étonnés. Ces lieux trop longtemps les témoins des préjugés et de la superstition, seront désormais consacrés au culte de la RAISON.

C'est sur l'autel de la Patrie que fumera l'encens que les Français offriront à leur divinité chérie, la Liberté. Victimes des préjugés, asservis sous le joug de la tyrannie, les héros de la Montagne ont osé porter la main sur l'idole, ils l'ont renversée et la chute a désillé les yeux. Si, du marais fangeux, une nouvelle hydre renaît, Hercule siège sur la montagne, son triomphe est certain.

En vain les despotes s'uniront pour nous asservir leur armée, fut-elle égale à celle des Perses, rencontrera partout des Thermopiles. Ces jeunes guerriers trouveront des Léonidas, et nouvelle Lacéd-

mone, Dammartin offrira autant de Spartiates qu'il compte de citoyens.

Les premiers Francs, nos ancêtres, prenaient pour temple de la justice le lieu le plus élevé. Sur les plus hautes montagnes, ils dressaient des autels à l'Être suprême; par une heureuse sympathie, c'est sur la montagne que se repose la divinité tutélaire des Français régénérés. C'est sur la montagne que nous venons ici lui rendre hommage.

Ces deux premiers martyrs de la Liberté, portés avec un saint respect, et entourés des magistrats choisis par le peuple :

Ce contraste touchant d'un vieillard s'appuyant sur un jeune enfant qui le suit à pas inégaux : ce groupe respectable de mères tendres qui, leurs enfants à la mamelle, entourent le buste de l'immortel Rousseau : ces jeunes adultes, l'espoir de la patrie à qui il ne manque que la force pour signaler leur courage.

Et toute cette troupe de jeunes citoyennes qui, sacrifiant à l'amour le devoir sacré de la Patrie, tiennent en main la couronne qu'elles ne destinent qu'aux vainqueurs.

Tout cet assemblage heureux annonce le règne de la RAISON, il réveille le sentiment, il il remplit l'âme de cette douce émotion qui ne laisse plus rien à désirer; et l'œil satisfait se repose complaisamment sur ce concours nombreux de spectateurs.

Que cet autel reçoive nos serments : que cette devise, plutôt la mort que l'esclavage, soit gravée là; on n'est jamais parjure quand le cœur a prononcé.

Que ce jour solennel soit célébré par des chants d'allégresse; que l'air retentisse des cris mille fois répétés, de vive la République! vive la Montagne!

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

(Suite)

X

LE COMTE DE DAMMARTIN RENTRE

EN GRÂCE

Peu de temps après être rentré en possession de ses biens et avoir repris, sur Geoffroy Cœur, la seigneurie de St Fargeau et du pays de Puisaye, Antoine de Chabannes rentra en grâce auprès du roi Louis XI qui, le jeudi 13 février 1466, lui donna le commandement d'une compagnie de cent lanc e

et l'office de grand Maître d'Hôtel de France, dont il déposséda Charles de Melun (1). Le comte de Dammartin prêta serment en qualité de grand Maître, le 28 mars suivant, en présence du roi et des principaux officiers de la maison, « qui furent bien joyeux et dirent que le roy ne povait pas mieux pourveoir audit office (2). »

Peu de temps après, le roi écrivait à Chabannes : vous êtes aussi bien officier de la Couronne, comme je suis, et si je suis roi, vous êtes Grand Maître, et à Dieu. (3) »

Louis XI ne s'en tint pas là, il donna à Antoine de Chabannes, en échange de Blancafort, la terre de Gonesse, que Charles VI avait anciennement retirée de la maison d'Armagnac pour la donner au comte de Dammartin, mais que Charles VII avait reprise le 22 octobre 1446, donnant en échange à ce comte la terre de Melun.

Chabannes avait formé le projet de réunir à son comté de Dammartin : Gonesse, Chantilly, Montjay, Crécy et Gournay, mais le sieur de Montjay, l'évêque de Paris et le comte de Bologne protestèrent contre cette annexion ; le Parlement de Paris refusa également de ratifier ce marché, si bien que le roi donna au comte de Dammartin la terre de Moret au lieu de Gonesse. (5)

Le 6 Février 1468, Chabannes comte de Dammartin réunissait à son domaine en vertu d'un acte de vente de Jeanne de Fleury, épouse de messire Bilhac, conseiller à la Cour, les deux fiefs de Villeneuve-sous-Dammartin, dont l'un

relevait de Chantilly et l'autre du comté de Dammartin. (5)

(à suivre) E. L.

LA GARDE NATIONALE de DAMMARTIN

— en 1791 —

(Suite)

La fuite du roi (21 juin 1791) qui avait été considérée à Paris comme un coup hardi d'une faction contre-révolutionnaire, avait excité le zèle des patriotes et provoqué des mesures énergiques afin de prévenir de nouvelles surprises.

Le même jour, le député Alexandre Lameth proposait à l'assemblée nationale, au nom du comité militaire, un projet de décret tendant à augmenter le nombre des gardes nationales et à en régler l'organisation et la solde.

Aux termes de ce projet adopté par l'assemblée, les gardes nationales qui d'après le décret du 28 avril précédent, ne devaient se composer que des citoyens actifs, c'est-à-dire de ceux qui payaient l'impôt direct, purent être formées de tous les citoyens qui voulaient prendre les armes pour la défense de l'État et le maintien de la constitution. Les bataillons commandés par un colonel, et deux lieutenants-colonnels devaient compter dix compagnies de 50 hommes; chaque compagnie devait avoir à sa tête : un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents, un fourrier et quatre caporaux, nommés à l'élection par les hommes de la compagnie. L'é-tat-major était élu par le bataillon.

La solde était de quinze sous par jour, à dater de celui du rassemblement; les caporaux et les tambours recevaient une solde et demie; les sergents et les fourriers, deux soldes; les sous-lieutenants, trois; les lieutenants quatre, les capitaines, cinq; les lieu-

tenants-colonnels, six; et le colonel, sept soldes.

Dès le lendemain, 22 juin, la municipalité Dammartinoise s'assembla dans le but de prendre des mesures « pour assurer la sûreté de la cause commune de tous les citoyens. »

Le corps municipal déclara que par suite de la nouvelle alarmante et malheureusement trop certaine du départ du roi et de la famille royale, il croyait à propos et même indispensable, pour le soutien de la patrie, et la prospérité des citoyens de la ville, que la garde y soit montée le jour et la nuit, afin de prévenir tous accidents et surprises de la part des gens mal intentionnés.

Considérant que la garde nationale de la ville n'était pas assez nombreuse pour suffire à ce service permanent malgré son zèle ordinaire, l'assemblée municipale estimait qu'il était à propos de venir au secours de cette garde nationale en formant plusieurs compagnies bourgeoises recrutées parmi les bons patriotes de la ville.

Cette proposition ayant rencontré quelques adversaires, on fixa au vingt-quatre juin l'assemblée générale de tous les citoyens actifs dans la salle du bureau de l'hôpital, lieu ordinaire des séances de la ville, à défaut d'hôtel commun.

Le corps municipal représenta à l'assemblée « qu'il croyait de nécessité absolue qu'il y ait une garde en cette ville, tant de jour que de nuit, eu égard aux circonstances actuelles, surtout à celles qui se sont passées la nuit du vingt au vingt-et-un de ce mois, relativement à l'enlèvement du roi et de la famille royale, et ce tant pour le soutien de la Patrie que pour la propre sûreté des citoyens de l'endroit. »

(à suivre) E. L.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Des recherches scientifiques, en vue de combattre le croup et la diphtérie, viennent d'aboutir à une formule d'une grande simplicité.

On allume un mélange de deux cuillerées à bouche de goudron de gaz et une ou deux cuillerées d'essence térébenthine placées dans un vase de métal ou de terre réfractaire au milieu de la pièce. L'atmosphère se remplit de fumée noire. Les gaz antiseptiques très vigoureux pénètrent partout, le malade est soulagé et rejette les membranes pour entrer promptement en convalescence. Ce traitement a l'avantage très appréciable de préserver de la contagion les personnes qui soignent les malades.

ÉTYMOLOGIES

Laver la tête à quelqu'un. — Cette expression usuelle nous vient de l'antiquité, où, quand une personne se sentait coupable d'une faute morale, il était de coutume qu'elle allât se laver la tête pour se purifier et obtenir le pardon divin. L'eau de la mer était réputée la plus efficace pour cette cérémonie; mais à défaut de cette eau celle des fleuves ou des fontaines pouvait y suppléer.

On sait, du reste, que chez la plupart des peuples, les ablutions ont été considérées comme des pratiques de purification et d'expiation. Les païens avaient l'eau dite lustrale, ainsi nommée parce que la consécration en était faite à tous les commencements de lustre (quatre ans révolus).

Au bureau des omnibus, un loustic s'approche et demande au conducteur si son arche de Noé est au complet.

L'autre jette un coup d'œil circulaire :

— Non, monsieur... il nous manque l'âne! Si vous voulez monter?...

1 — Mem. de Comines; éd. Langlet Dufresnoy T. 2 p. 56.

2 — Quicherat. chron. interpolée p. 62

3 — Recueil de Ducloux p. 145.

4 — Lebent. — Hist. du diocèse de Paris T. 5 p. 221.

5 — Bulletin du comité archéol. de Soissons 1862. p. 220.

Étude de M^e GIRAUDET, Greffier de la
Justice de Paix de Dammartin

VENTE

de Mobilier, Matériel et Marchandises

DE
Pâtissier-Restaurateur-Limonadier
à DAMMARTIN
au domicile de feu M. Honoré HUOT

Le DIMANCHE 5 AVRIL
et jours suivants

Au comptant : 10 0/0 en sus
Pour détails, consulter les affiches

Grande Teinturerie de Lagny

Usine à vapeur

Anc. maison *TOURNAIRE*

TH. ALLAIRE, SUCC^R

80 succursales
dont une à Dammartin
chez M. VIENNE-MOREAU

Teintures -- Nettoyages -- Impressions
Moirages -- Apprêts
Frisage & Teinture de plumes -- Nettoyage
et Teinture de Gants

— Livraison des travaux tous les
Mardis de chaque quinzaine.

Étude de M^e GIRAUDET, Greffier de la
Justice de Paix de Dammartin

PETITE

Maison Bourgeoise

à LOUER ou à VENDRE

Au centre de Dammartin
Vestibule — Salle à manger — Cuisine —
Salle de bains — 3 Chambres

Décoration toute fraîche

Location 400 fr. — Pour vendre, facilités
de paiement

S'adresser au Greffe, à Dammartin

LA BOURSE POUR TOUS

JOURNAL FINANCIER

PARAISANT LE SAMEDI

prix de l'abonnement . . 1 fr. par an

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingenieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Échange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES
Accessoires & Réparations

SPECIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES

Épurées

Céréales de semence

Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves

à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

*Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie*

Étude de M^e BAROILLIER notaire
au Plessis-Belléville

Établissement de CHARPENTIER

à Ermenonville

dépendant de la succ. de M. Alf. DÉSERT

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Le Dimanche 12 Avril 1891 à deux
heures à Ermenonville, en la salle de
la Mairie.

Mise à prix de l'achalandage et de
l'outillage 500 francs.

Marchandises à reprendre, à dire
d'experts, pouvant s'élever à 5000 fr.

(S'adresser à M^e Baroillier, notaire)

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.